



Association définie par la loi "Ma santé 2022" La CPTS de votre territoire intervient pour les 23 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Est à l'écoute des patients du territoire et de leur santé

Coordonne les acteurs
du territoire
sur un projet
at et commun

Accueille, soutient et accompagne les actuels et futurs professionnels de santé

MISSIONS DE LA CPTS

Mettre en place des **actions de prévention** pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Participer à améliorer le lien ville-hôpital

Faciliter le parcours de soins

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur notre site internet https://www.cpts-pays-hericourt.fr



La CPTS **n'effectue pas de soins**.

En cas d'urgence, appelez votre médecin traitant ou le 15. A défaut, contactez le **3966** 24h/24, 7j/7.



31 rue du Général De Gaulle 70400 HÉRICOURT



07 64 41 77 17



coordination@cpts-pays-hericourt.f









